

(A)

(N° 78.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1855.

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1854 ⁽¹⁾.

Article nouveau relatif à la reprise, par l'État, de quelques cours d'eau.

Amendement proposé par M. DE MÉRODE-WESTERLOO.

Supprimer les mots :

« La part contributive des provinces, des communes et des propriétaires intéressés, dans l'exécution des grands travaux d'amélioration, sera ultérieurement »
» déterminée par la loi. »

Amendement présenté par M. JACQUES.

Ajouter après les mots : *de la Vesdre*, les mots : *de l'Ourthe*.

Amendement présenté par M. CH. ROUSSELLE.

Part de l'État, dans l'entretien, etc., etc.

La part contributive des provinces, des communes et des propriétaires intéressés *dans l'entretien* et dans l'exécution des grands travaux, etc.

(¹) Budget, n° 160, session de 1852-1855.

Amendements, annexe au n° 160, de 1852-1855, et n° 75.

Rapports, n° 25 et 62.

Rapport sur des amendements du Gouvernement, n° 54.

(²) Rapport de M. le Ministre des Travaux Publics et de la section centrale sur la reprise, par l'État, de divers canaux et cours d'eau, n° 16 et 64.